Annonces Légales

Arrêté 2023-255 fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2024 en Martinique

MARCHÉS PUBLICS

FI31790

AVIS D'ENQUÊTE **PUBLIQUE**

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2024-05-29-00005 du 29 mai 2024 relatif à la demande d'autorisation environnementale unique (DAEU) pour l'extension de la partie nord du bassin Z'Abricots du Port de Plaisance d'Etang Z'Abricots, sur le territoire de la commune de Fort-de-France, portée par la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM).

Cette enquête publique d'une durée de trente-deux (32) jours consécutifs, se dérevulera du 21 juin 2024 au 22 juillet 2024 à la mairie de Fort-de-France, siège de l'enquête publique.

Madame Lucienne Anicet DE MON-TAIGNE est désignée, en qualité de commissaire enquêteur, par décision n° E24000004 / 97 du 06 mai 2024, pour encadrer et conduire l'enquête publique et siégera à la mairie de Fort-de-France.

siegera a la mairie de Fort-de-France. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales à la mairie de Fort-de-France, siège de l'enquête pu-blique, aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-après : 21/06/2024 9h00 – 12h00 **Ouverture et**

28/06/2024 9h00 – 12h00 Permanence 28/06/2024 9h00 – 12h00 Permanence 05/07/2024 9h00 – 12h00 Permanence 12/07/2024 9h00 – 12h00 Permanence 19/07/2024 9h00 – 12h00 Permanence

Clôture 22/07/2024

Le dossier d'enquête publique, les pièces qui l'accompagnent et les registres d'enquête publique, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie de Fort-de-France, pendant le délai prévu à l'article 2 de l'arrêté susmentionné.

Le dossier est consultable à la mairie de Fort-de-France du 21 juin 2024 au 22 juillet 2024 inclus, aux jours et heures habi-tuels d'ouverture des services, et égale-ment sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous :

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participa www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/ « participation du public/enquêtes publiques 2024 » confor-mément à l'arrêté préfectoral n°R02-2024-05-29-00005 du 29 mai 2024 relatif à la demande d'autorisation environnementale demande d'autorisation environnementaie unique (DAEU) pour l'extension de la partie nord du bassin Z'Abricots du Port de Plaisance d'Etang Z'Abricots, sur le territoire de la commune de Fort-de-France, portée par la Communauté portée par d'Agglomération di Martinique (CACEM). du Centre

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observaconnaissance et consigner ses observa-tions, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire en-quêteur, à la mairie de Fort-de-France ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clô-ture de l'enquête publique : enquetes-pu-bliques.deal972@developpement-dura-ble.gouv.fr. Ces observations seront an-

nexées aux registres d'enquête publique. Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être demandées aux per-

sonnes ci-après désignées : Monsieur Grégory DEMARET

Directeur des Infrastructures et de CACEM

Immeuble Cascade III, Place François Mitterrand

BP 407 97204 FORT-DE-FRANCE 0596 70 78 31

0596 70 78 31
gregory.demaret@cacem-mq.com
M. Laurent BRINO
Adjoint au chef du Pôle Police de l'Eau
DEAL Martinique
Pointe de Jaham
BP 7212 97274 SCHŒLCHER Cedex

+596 696 69 86 63 – 0596 59 59 06 laurent.brino@developpement-

laurent.brino@developpement-durable.gouv.fr Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Fort-de-France et sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) : www.martinique.de-veloppement-durable.gouv.fr « participation du public/enquêtes publiques 2024 ». Pour le Préfet de la Martinique et par Délégation

Le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Le 3 JUIN 2024

Jean-Michel MAURIN

FI31782



INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

Par délibération en date du 10 juin 2024, le conseil municipal de la commune de Case-Pilote a approuvé la modification de l'instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones définies au Plan Local d'Urbanisme (PLU)

approuvé le 15 juillet 2019.

Cette délibération est affichée et publiée par voie électronique sur le site inter-net de la mairie de CASE-PILOTE, pen-dant au moins un mois à compter du 13

uin 2024.

La délibération ainsi que le plan délimitant le périmètre du DPU sont tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

FI31784

PRÉFET DE LA MARTINIQUE de l'aménagement et du logement

AVIS D'ENQUÊTE **PUBLIQUE**

Conformément à l'arrêté préfectoral R02-2024-05-27-00004 du 27 mai 2024, le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et parcellaire relative au projet de création d'une voie de désenclavement dans le quartier de la Baie des Mulets au Vauclin, porté par la commune du Vauclin.

Cette enquête publique d'une durée de

31 jours, se déroulera du **21 juin 2024 au 22 juillet 2024** inclus à la mairie du

Vauclin, siège de l'enquête publique, aux iours et heures habituels d'ouverture des

Julien Paul PAIMBA, désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire par décision N° E24000003/97 du 6 ma du tribunal administratif de la 2024 du tribunal administratir de la Martinique, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 21 juin 2024 et siégera à la mairie du Vauclin, siège de l'enquête publique, aux dates et heures ci-

21/06/24 09h00 - 12h00 Ouverture et permanence 25/06/24 09h00 12h00 Permanence 04/07/24 09h00 12h00 Permanence 12/07/24 09h00 12h00 Permanence 19/07/24 09h00 12h00 Permanence 22/07/24 Clôture

Le public peut prendre connaissance du dossier d'enquête pu-blique et peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet au sein de la mairie du Vauclin. Il peut les adresser par courrier au commissaire enquêteur, en mairie du Vauclin, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique : enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations seront annexées aux registres d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-après : http://www.martirauresse urapres : http://www.marti-nique.developpement-durable.gouv.fr ru-brique « Participation du public/Enquêtes publiques 2024 » ainsi qu'en mairie du Vauclin.

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire du Vauclin. Toute information pourra être demandée à Madame ABOUE-ZAMBO, Directrice Générale des Services, tél : 05 96 74 15 25 — melissa.aboue-zambo@mairie-vauclin.fr ou Mana Picullia PONNE Directrica du Mme Priscillia BORNE, Directrice du Développement urbain et durable – 05 96 74 40 40 – priscilia.borne@mairievauclin.fr

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la mairie du Vauclin.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du comport et les conclusions motivées au com-missaire enquêteur seront tenus d'une part, à la disposition du public en mairie du Vauclin, ainsi qu'à la DEAL Martinique aux jours et heures habituels d'ouverture d'un port publiés que la cité internat et d'autre part, publiés sur le site internet de la DEAL : http://www.martinique.deve-loppement-durable.gouv.fr rubrique « Participation du public/Enquêtes pu-bliques 2024 ». Schoelcher, le 30 MAI 2024

Le Directeur Adjoint de l'Environnement de l'Aménagement et du logement

Pierre Emmanuel VOS

LELEGIS.FR

Abonnez-vous:

www.lelegis.fr

Une annonce légale à publier en Martinique?

> **Simple Facile**

Paiement sécurisé

Votre attestation

dans votre boîte mail

24 H / 24 7 **Jours / 7**

www.lelegis.fr

Le Légis N° 853 Vendredi 28 juin 2024 Page 8